

Image not found or type unknown



Limite pour assigner employeur au prud homme

Par **bernie66**, le **05/06/2008** à **19:01**

bonjour j'aimerais savoir la limite pour assigner une employeur au prud d'hommes suite a un licenciement que je qualifie d'abusif est ce 6 mois ?un ans plus ? merci par avance